

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MIROVA ACTIONS EUROPE

Code ISIN : FR0010160507 Part I C (EUR)

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un OPCVM nourricier est un OPCVM investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM, qui prend alors la qualification de Maître, et à titre accessoire en liquidités. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son Maître.
- L'OPCVM est un fonds nourricier du maître MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND, Compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois MIROVA FUNDS. L'objectif de gestion de l'OPCVM nourricier est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. Le Compartiment maître a un objectif d'investissement durable qui consiste à allouer le capital à des modèles économiques durables présentant des avantages environnementaux et/ou sociaux en investissant dans des sociétés dont l'activité économique contribue positivement ou ne nuit pas de manière significative à la réalisation d'un ou plusieurs objectif(s) de développement durable (ODD) des Nations Unies et/ou réduit le risque de ne pas atteindre un ou plusieurs ODD de l'ONU. Le Compartiment cherchera à investir dans des sociétés cotées en bourse en Europe tout en incluant systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance ("ESG"), la performance financière étant mesurée par rapport à l'indice MSCI Europe dividendes nets réinvestis sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans. L'indice MSCI Europe dividendes nets réinvestis représente les marchés d'actions européennes. La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. En pratique, le portefeuille du Compartiment est susceptible d'inclure des composants de l'Indice de Référence mais le Gestionnaire Financier a toute latitude pour sélectionner les titres composant le portefeuille dans les limites de la politique d'investissement du Compartiment. Le gérant ne cherche cependant pas à répliquer cet Indicateur de Référence et peut donc s'en écarter largement.
- La politique d'investissement du compartiment maître consiste à investir dans des actions de sociétés européennes qui conçoivent des produits ou services destinés à répondre à des problèmes clés en rapport avec les 8 principaux thèmes de l'investissement durable : énergie, mobilité, construction et urbanisme, gestion des ressources naturelles, consommation, soins de santé, technologies de l'information et finance. L'approche d'investissement socialement responsable ("ISR") mise en oeuvre combine principalement des approches thématiques ESG systématiques et des approches "Best-in-Universe", complétées par des approches par l'exclusion sectorielle et par les engagements. L'approche ESG du Gestionnaire Financier consiste à privilégier l'investissement dans les émetteurs contribuant à la réalisation des ODD de l'ONU. Il a donc défini des méthodologies d'analyse ESG exclusives adaptées à chaque catégorie d'émetteurs qui visent à évaluer les impacts sociaux et environnementaux de chaque société par rapport aux ODD de l'ONU. Cela consiste notamment à évaluer chaque société au regard des critères extra-financiers suivants : critères environnementaux (impacts environnementaux de la production d'énergie, conception environnementale et recyclage), critères sociaux (pratiques en matière de santé et de sécurité des employés, droits et conditions de travail au sein de la chaîne d'approvisionnement) et critères de gouvernance (cohérence de la gouvernance de l'entreprise avec une vision à long terme, équilibre de la distribution de valeur, éthique commerciale). Tous les titres sélectionnés auront été analysés et auront reçu une notation ESG par le Gestionnaire Financier. Cette approche ISR se traduit par une hausse de la notation par rapport à la notation moyenne de l'univers d'investissement après avoir éliminé au moins 20% des titres les moins bien notés. L'analyse repose en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les sociétés elles-mêmes et dépend donc de la qualité de ces informations. Bien qu'en constante amélioration, les rapports ESG des sociétés restent très hétérogènes. Veuillez vous reporter à la section "Description de l'analyse extra-financière et prise en compte des critères ESG" du prospectus pour de plus amples informations sur les considérations ESG. Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions internationales.
- Le Compartiment Maître peut investir au moins 80% de son actif net dans des actions européennes et jusqu'à 10% de son actif net dans des instruments de liquidité et du marché monétaire.
- Le Compartiment Maître peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 11h30 et exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain, établie après celle de son maître.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés des actions européennes.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,30%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	1,01%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

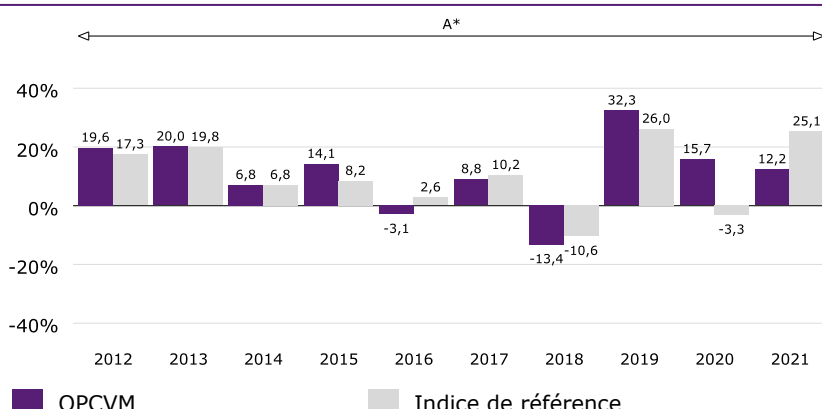
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



A*: Les performances de l'OPCVM sont calculées revenus nets investis. En revanche, celles de l'indicateur de référence ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués avant le 31/10/2011.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM** : 1984.
- **Année de création de la part I C (EUR)** : 1984.
- **Devise** : Euro.
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.